

**Bienvenue à l'Ecole de Musique et d'art dramatique**  
**"Jacques Melzer"**

Ce livret s'adresse à chaque nouvel élève que j'accueille avec joie au sein de l'école "Jacques Melzer"

Les informations que vous y trouverez, vous permettront de comprendre le fonctionnement et le déroulement des activités et études musicales.

Je vous souhaite de partager des moments de plaisir et d'émotion dans votre nouvelle école

---

*Le Directeur*  
*David Artel*

# ACCUEIL

## **HORAIRE SECRETARIAT :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

# NOS MISSIONS

L'école Municipale de musique et d'Art Dramatique « Jacques MELZER » possède les outils humains, musicaux et pédagogiques pour dispenser un enseignement vivant et de qualité.

**Ses missions** se définissent ainsi :

- Organiser et promouvoir l'enseignement d'une pratique artistique vivante.
- Constituer un noyau dynamique de la vie musicale et artistique locale en favorisant la diffusion.
- Etablir un établissement d'enseignement artistique garantissant un niveau qualitatif en correspondance avec le nouveau schéma national d'orientation pédagogique (établi par le ministère de la culture en 2008) et en cohérence avec les missions définies par la Charte de l'enseignement artistique.

## LE CONTRAT :

Contrairement à la scolarité générale obligatoire, l'apprentissage d'une pratique artistique est un libre choix. Il importe donc que la motivation de l'élève soit forte dès le départ.

**S'inscrire à l'Ecole Municipale de Musique et d'Art Dramatique de Fréjus**, ou y inscrire son enfant, **c'est s'ouvrir** à la Culture, à l'idée de plaisir, de découverte, de connaissance, de progression, c'est aussi s'engager avec assiduité dans les cours et fournir un travail quotidien.

Cela signifie aussi investir en temps personnel et en temps de déplacement, et ce en plus de l'organisation scolaire et familiale.

Les cours d'instrument, de Formation Musicale et de pratique collective sont les moments forts de la semaine et forment un tout indissociable dans le cadre d'un cursus d'études musicales.

Le temps passé à l'Ecole de Musique doit s'enrichir d'un travail personnel quotidien de manière à ce que l'élève devienne peu à peu autonome et progresse dans l'apprentissage de son instrument.

**S'inscrire à l'école de musique**, c'est aussi **s'investir** dans la vie de l'école, et **devenir acteur** de la vie culturelle locale en participant aux auditions, concerts et autres manifestations.

L'inscription à l'école suppose l'acceptation du règlement de fonctionnement, consultable au secrétariat. Il s'agit d'un contrat moral passé entre les 2 parties : l'école de musique et l'équipe pédagogique d'une part, et l'élève et sa famille d'autre part.

C'est du respect de ce contrat, et du travail avec rigueur que naîtra l'apprentissage d'un art.

## LE RÔLE DE LA FAMILLE :

Pour les enfants et les adolescents, le rôle de la famille est primordial car elle est le relais indispensable. Même si la famille n'a pas de connaissances musicales particulières, elle peut encourager, soutenir, aider l'enfant à s'organiser. Il ne s'agit pas de remplacer le professeur par la famille, mais que celle-ci soit témoin et stimule le prolongement du cours. Peu à peu, sur la base de ce travail quotidien, l'enseignant pourra enrichir son enseignement de nouveaux éléments techniques et musicaux et l'élève fera, peu à peu, des progrès. Observateurs privilégiés, les membres du foyer familial prendront du plaisir à écouter l'enfant et se formeront progressivement à une écoute critique.

La famille est invitée à indiquer aux enseignants toute remarque concernant la motivation, le travail et l'épanouissement de l'enfant.

# L'EQUIPE ENSEIGNANTE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Départements	Disciplines	Professeurs
<b>Claviers</b>	Piano	BIANCHINI Stéphanie, DOR Lise, MARTOT Yannick, MEZZASALMA Hugo, MILEVSKA Rossitza, ROUX Sandrine, TACCHINO Sandrine,
	Clavecin	METAY Olivier
	Basse chiffrée	METAY Olivier
	Accordéon	PEROUMAL Sabine
	Orgue	NOYER Jérémie
<b>Vents</b>	Flûte traversière	FERRALI Alexandre
	Clarinette	TAVARES Laurence
	Basson	BELLON Marielle
	Saxophone	MARYN Romuald
	Trompette	TALLEN David
	Trombone	STEINMAN Michaël
	Chant lyrique	VERDU Karine
<b>Cordes</b>	Violon	OLIVIER Marc, VINCENT Camille
	Alto	VINCENT Camille
	Violoncelle	JAEGER Chantal, VINCENT Camille
	Contrebasse	FASSIO Éric
	Guitare classique	PRESTI Isabelle
	Harpe	LEBRUN Nathalie
<b>Musiques Actuelles Amplifiées</b>	Guitare électrique	ALLARI Hervé
	Guitare basse	FASSIO Éric
	Batterie	ANDREIS Marc
	Piano Jazz	MILEVSKA Rossitza
	Chant musiques actuelles	MILEVSKA Rossitza et NAPOLI Siam
<b>Formation Musicale</b>	Formation Musicale (Enfants)	BOTHOREL Marie-Amélie METAY Olivier, VINCENT Camille
	Formation Musicale (Adultes)	VINCENT Camille, BOTHOREL Marie-Amélie
	Eveil Musical et Carillon	BOHIN Laurence
	Module déchiffrage	SANCHEZ William
	Module improvisation	MEZZASALMA Hugo
	Module FM Jazz et MA	ANDREIS Marc et FASSIO Éric
<b>Pratiques collectives</b>	Chorale (enfants)	BOHIN Laurence, BOTHOREL Marie-Amélie
	Chorale (adultes)	VERDU Karine
	Atelier de technique vocale	VERDU Karine
	Ateliers Musique de Chambre	OLIVIER Marc, William SANCHEZ
	Atelier de Musique Ancienne	METAY Olivier
	Ateliers Musiques Actuelles Amplifiées	MILEVSKA Rossitza, ANDREIS Marc et TALLEN David
	Atelier Jazz	ANDREIS Marc
	Atelier Rythmes Percussions	ANDREIS Marc
	Atelier Musique du Monde	FERRALI Alexandre
	Ensemble d'accordéons	PEROUMAL Sabine
	Ensemble de violoncelles	JAEGER Chantal
	Ensemble de saxophones	MARYN Romuald
	Ensemble de guitares	PRESTI Isabelle
	Ensemble de clarinettes	TAVARES Laurence
	Orchestre Ados-Adultes	TALLEN David
Big Band	STEINMAN Michaël	

<b>Art Dramatique</b>	Eveil musicale - théâtre	SOLIGNAT Magali
	Art Dramatique	LEVY Anne
<b>Interventions en Milieux Scolaires</b>		BOHIN Laurence, NURY Yannick

# DISCIPLINES ENSEIGNEES

Départements	Disciplines	Accessibilité
<b>Claviers</b>	Piano	à partir de 6 ans
	Basse continue	A partir de fin cycle 1
	Clavecin	à partir de 6 ans
	Accordéon	à partir de 6 ans
	Orgue	à partir de 8 ans
<b>Vents</b>	Flûte traversière	à partir de 6 ans
	Hautbois	à partir de 7 ans
	Clarinette	à partir de 8 ans
	Basson	à partir de 8 ans
	Saxophone	à partir de 8 ans
	Trompette	à partir de 7 ans
	Trombone	à partir de 7 ans
	Tuba	à partir de 7 ans
	Chant lyrique	à partir de 13 ans
<b>Cordes</b>	Violon	à partir de 6 ans (sauf méthode Suzuki 4 ans)
	Alto	à partir de 6 ans
	Violoncelle	à partir de 6 ans (sauf méthode Suzuki 4 ans)
	Contrebasse	à partir de 12 ans
	Guitare classique	à partir de 7 ans
	Harpe	à partir de 6 ans
<b>Musiques Actuelles</b>	Guitare électrique	à partir de 8 ans
	Guitare basse	à partir de 12 ans
	Contrebasse	à partir de 12 ans
	Batterie	à partir de 6 ans
	Chant musiques actuelles	à partir de 13 ans
<b>Formation Musicale</b>	Cours de Carillon Formation Musicale (Enfants)	Classe de CP A partir du CE1
	Formation Musicale (Adultes)	
	Eveil Musical	à partir de 3 ans ou petite section maternelle
	Module déchiffrage	à partir du 2nd cycle de Formation musicale
	Module FM Jazz	
	Module de Musiques Actuelles	
	Module Improvisation	
<b>Pratiques collectives</b>	Chorale (enfants)	à partir du CE1
	Chorale (adultes)	Après audition et selon les places disponibles
	Ensemble vocal (adolescents)	
	Atelier de technique vocale	
	Ateliers Musique de Chambre	
	Atelier de Musique Ancienne	
	Ateliers Musiques Actuelles	
	Atelier Jazz	

	Atelier Rythmes Percussions	
	Atelier Musique du Monde	
	Ensembles de violoncelles	
	Ensemble de flûtes	
	Ensemble de clarinettes	
	Ensemble de saxophones	
	Ensemble de guitares	
	Orchestre Enfants-Ados Orchestre Ados-Adultes	
	Big Band	
<b>Art Dramatique</b>	Eveil Musical - Théâtre	à partir de 3 ans
	Culture théâtrale	à partir de 17 ans
	Atelier de technique vocale	après audition

# LE CONTENU DES COURS

## L'VEUIL MUSICAL : (de 3 à 5 ans) :

L'Eveil musical permet au jeune enfant d'affiner son goût pour la musique à travers une approche sensorielle et la découverte de musiques et d'instruments.

Ces cours sont collectifs pour créer une émulation au sein de la classe, développer l'écoute, le respect et le partage, valeurs fondamentales en musique. Les cours sont hebdomadaires et durent 45 minutes.

## L'ATELIER CARILLON : (Classe de CP)

L'atelier carillon est un cours dispensé aux élèves durant l'année d'initiation.

Ces cours sont une première approche de la formation musicale adaptée aux élèves du CP. Les cours sont hebdomadaires et durent 45 minutes.

## LA FORMATION MUSICALE (à partir de la classe de CE1) :

La Formation Musicale générale est le pilier de l'apprentissage instrumental, et le garant d'une vision globale de la musique. Il est le lieu de l'apprentissage de l'organisation musicale et de l'écriture, du travail de la voix et de l'écoute. Il est aussi le lieu de la découverte : des sons, des instruments, des époques musicales et courants musicaux, des musiques d'autres continents.

Cet enseignement a pour finalité l'autonomie de l'élève dans sa pratique instrumentale ou vocale, fondée sur les relations étroites entre la perception sensorielle et la maîtrise des différents codes.

Le cours hebdomadaire de Formation Musicale est obligatoire dès qu'on démarre l'apprentissage d'un instrument (sauf dans le cadre d'une inscription hors cursus, destinée aux élèves adultes non débutants). Il peut aussi être suivi sans qu'on étudie un instrument.

## LE COURS D'INSTRUMENT OU DE CHANT :

Ce cours permet de développer les techniques propres à chaque discipline instrumentale et à mettre en œuvre des projets artistiques.

Le cours est hebdomadaire et sa durée évolue en fonction du cycle d'apprentissage. Pour des raisons pédagogiques, le professeur peut regrouper les élèves par groupe de 2 ou 3 en fonction de l'âge et du cycle d'étude. Le professeur gère l'organisation globale du cours ainsi que son déroulement à partir de son projet pédagogique, du projet personnel de l'élève et des projets de classes.

## LES PRATIQUES COLLECTIVES :

C'est le 3<sup>ème</sup> maillon indispensable à l'enseignement musical.

La musique d'ensemble constitue l'un des aspects les plus agréables et formateurs de la pratique artistique et représente un objectif prioritaire des études musicales.

Développant l'expression personnelle, le sens du rythme, de l'écoute, de l'équilibre sonore, elle permet aussi un moment de rencontre, une connaissance d'autres instruments et la découverte d'un large répertoire. Le travail en pratique collective donne lieu régulièrement à des prestations publiques.

La pratique collective est obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> année du cycle 1 instrumental pour les instruments de l'orchestre, obligatoire à partir du 2<sup>nd</sup> cycle pour tous les instruments et pour tous les élèves du Hors cursus ayant le niveau requis. L'assiduité à ces disciplines est obligatoire.



1. **La chorale enfants** : la voix est le fil conducteur de la Formation Musicale. Elle constitue la base du travail d'oreille, de mémorisation, et d'identification qui guidera les enfants dans leurs études musicales. La voix est aussi l'instrument que possède tout élève, et qui facilite ainsi le travail à « plusieurs ». Elle permet un travail complet et adapté aux différents âges pour apprendre à bien respirer, découvrir et faire sonner sa voix, développer l'écoute tout en chantant de façon ludique et dans la bonne humeur.  
La chorale enfants est hebdomadaire. Elle est obligatoire lorsque l'élève est en C1N1 et C1N2 de Formation Musicale et vivement conseillée durant le 1<sup>er</sup> cycle, en complément de l'apprentissage instrumental. Les chorales participent régulièrement aux auditions et concerts. Possibilité de dispense si autre pratique collective.
2. **Le chœur adulte** : cet atelier de 2 heures hebdomadaire est proposé à toutes les personnes désireuses d'approfondir leur engagement vocal et de pratiquer la musique dans un cadre collectif visant un projet de concert ou de spectacle. Associant des élèves de tous niveaux réunis par une même motivation, la chorale s'associe à des projets fédérateurs réunissant les différents acteurs de l'école de musique et les associations artistiques de Fréjus et des environs. Cette pratique demande de l'investissement et une grande assiduité pour mener à bien les différents projets engagés. Elle développe l'autonomie, l'initiative, les compétences sociales et civiques des élèves qui y participent. Il est recommandé aux chanteurs du chœur de développer leur technique vocale en s'inscrivant aux cours de chant ou à l'atelier de technique vocale.
3. **La musique de chambre** : elle peut se pratiquer à tout stade des études musicales, mais au-delà d'un certain niveau instrumental, elle devient indispensable car totalement complémentaire des cours d'instruments. Les cours sont ouverts à tous les élèves désireux de découvrir cet immense répertoire et de goûter au plaisir du travail en groupe (duo, trio, quatuor et plus si affinités!). Des auditions sont organisées régulièrement pour permettre aux élèves de partager leur travail avec le public.
4. **L'orchestre** : cet atelier réunit les instrumentistes à cordes et à vent ; il permet aux musiciens de se perfectionner et d'aborder un répertoire varié et adapté, sous la direction d'un chef d'orchestre. Ouvert aux enfants comme aux adultes, la vie de l'orchestre est rythmée par les projets de concerts ou de spectacles pluridisciplinaires...  
La participation à cet atelier est obligatoire dès la 3<sup>ème</sup> année du cycle 1 instrumental.
5. **L'atelier de musiques actuelles** : deux niveaux (niveau intermédiaire & avancé) sont proposés. Les élèves inscrits dans une classe du département musiques actuelles sont prioritaires (batterie, chant variétés, guitare électrique, basse électrique). Les élèves jouant d'un instrument classique désirant s'initier ou pratiquer les musiques actuelles sont aussi acceptés.  
Le répertoire abordé est issu des musiques actuelles (principalement rock, mais aussi : jazz-rock, variétés, funk, reggae...). L'approche du répertoire se fait par l'oralité et le chant avec tous les membres du groupe (écoute de disques, recherche du rythme et de l'harmonie). Les objectifs sont essentiellement des objectifs de diffusion artistique (préparer un programme de concert, gérer une répétition, jouer en public, gérer sa présence sur scène, adapter et arranger une pièce, aborder la composition).

6. **L'atelier musique du monde** : L'atelier est indiqué pour tout musicien qui pratique assidûment son instrument depuis au moins trois ans.  
Cet atelier explore la culture musicale à travers son répertoire ou des créations plus récentes qui s'en inspirent. L'atelier a lieu une fois par semaine et dure 1 heure.
  
7. **L'atelier Jazz** consiste en une initiation à l'étude et à la pratique du jazz en groupe. Adressé aux instrumentistes et chanteurs de fin de 1<sup>er</sup> cycle minimum. Le cours est hebdomadaire et dure 1h15. Sont abordés lors de cet atelier l'histoire du jazz, les principaux accords, notions rythmiques, gammes, modes, études de styles, grilles, thèmes, standards... Des auditions sont programmées périodiquement dans le cadre de cet atelier.
  
8. **Le Big Band** est proposé aux musiciens confirmés qui souhaitent pratiquer le jazz dans sa version orchestrale. Le cours est hebdomadaire et dure 1h30.
  
9. **L'atelier de technique vocale** est proposé à toutes les personnes désireuses d'aborder l'ensemble des aspects techniques et artistiques liés à la voix. Il associe des élèves de tous niveaux voulant découvrir ou approfondir la connaissance du mécanisme phonatoire, la détente, la respiration et la technique de la voix parlée et chantée. L'atelier permet d'acquérir une autonomie pour mieux appréhender tous les styles de musiques (variété, lyrique). Les ateliers sont composés de 6 élèves maximum pour une durée d'une heure et sont organisés en trois parties : détente et respiration, échauffement et technique vocale, chant. La durée de l'atelier est d'une heure hebdomadaire.

# LE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION EN COURS DE CYCLE :

Au cours d'un cycle d'études (de 3 à 5 ans), il est indispensable que l'élève, sa famille, l'équipe pédagogique et la direction disposent d'outils pour évaluer les potentiels et les acquis musicaux des élèves. Servent à l'évaluation :

- Le cours hebdomadaire ; le professeur définit pour l'élève et pour lui-même un objectif à atteindre.
- La feuille d'évaluation semestrielle, remplie par l'ensemble des professeurs de l'élève, est envoyée aux parents ou à l'élève. Elle permet de faire un bilan précis sur le plan du travail, du comportement et des prestations de l'élève. Un exemplaire de ce document est conservé dans le dossier de l'élève.
- Les auditions de classe
- Le master class, consistant à accueillir dans le cadre d'un projet un professeur extérieur au sein d'une classe, qui enrichira l'évaluation continue faite par le professeur.
- L'audition de l'élève par le Directeur sur demande du professeur.

## LA PHASE D'INITIATION :

Le cycle d'initiation est une période probatoire qui permet à l'enseignant et à la famille de vérifier la motivation de l'élève et son aptitude minimale. A l'issue de cette phase, l'admission définitive en cycle I ou la réorientation de l'élève est soumise à l'avis du professeur.

## LES EXAMENS DE FIN DE CYCLE I & II :

La durée de chacun des cycles est de 3 à 5 ans. A l'issue d'un cycle, et lorsque l'élève a atteint le niveau suffisant, le professeur présente celui-ci à l'examen de fin de cycle. Chaque élève peut se présenter 2 fois à cet examen, sauf dérogation exceptionnelle. Lorsqu'un élève se trouve dans le même cycle pendant la durée maximale prévue par le règlement pédagogique, il est automatiquement présenté à l'examen de fin de cycle. En cas de non réussite, un bilan avec les professeurs concernés et le Directeur est établi.

La nature des programmes d'examen ainsi que les modalités d'évaluation sont définies par l'équipe pédagogique par département.

**Pour la Formation Musicale**, les examens comportent des épreuves écrites et des épreuves orales permettant d'évaluer les capacités et savoir-faire techniques et musicaux des élèves.

**Pour les disciplines instrumentales et vocales**, les examens comportent des épreuves d'interprétation, en soliste, en musique de chambre, ainsi qu'une épreuve destinée à évaluer les capacités d'autonomie des candidats

Une œuvre est imposée, une autre est au choix de l'élève ; une 3<sup>ème</sup> œuvre peut éventuellement compléter le programme à partir du 2<sup>ème</sup> cycle.

Les examens de fin de cycle se déroulent à huis clos, présidés par le Directeur ou son représentant. Dans la mesure du possible et afin de garantir à l'élève un niveau reconnu de cet examen, les épreuves se déroulent devant plusieurs membres de jurys, dont au moins 1 est extérieur à l'établissement et spécialiste de la discipline. De même afin de garantir une transversalité dans le suivi des élèves, les examens oraux de Formation Musicale se déroulent en présence d'un professeur d'instrument de l'établissement (avec 2 jurys extérieurs) et les examens d'instruments se déroulent en présence d'un professeur de Formation Musicale.

## L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES HORS CURSUS

Le hors cursus est un parcours personnalisé réservé aux adultes et lycéens ou étudiants.

**Contrat de 3 ans, renouvelable**, l'évaluation continue de l'élève se fait uniquement dans le cadre des cours. Les élèves ne se présentent pas aux examens de fin de cycles. Seule la validation du N2 en Formation Musicale est OBLIGATOIRE pour les débutants.

Le renouvellement des trois années accordées se fait à partir d'un **bilan global** sur la motivation, l'assiduité, le travail fourni et l'implication dans la vie de la classe et de l'établissement (présence et participation aux manifestations organisées).

La première phase de ce bilan est une auto-évaluation, la seconde phase est effectuée par le Directeur avec l'équipe pédagogique de l'élève.

# LE SECTEUR SCOLAIRE

## Une mission éducative

Le musicien intervenant est une personne-ressource au sein de la cité. À ce titre, il participe à la conception et à la réalisation de dispositifs de formation en concertation avec des équipes enseignantes ou des partenaires sociaux et culturels.

Avec les enseignants et les équipes éducatives d'un lieu, il fait vivre des situations visant au développement de l'éducation artistique de l'enfant en temps scolaire et hors temps scolaire.

Il intervient à long terme dans l'accompagnement d'un projet éducatif et se soucie de la cohérence des parcours artistiques musicaux des enfants.

Il conduit des activités musicales permettant aux enfants :

- de vivre des démarches artistiques collectives innovantes
- d'acquérir des savoirs et savoir-faire fondamentaux (maîtrise du geste vocal, affinement du geste instrumental, approche des langages musicaux, amorce de pratiques musicales diversifiées)
- de développer une attitude d'écoute et se construire un jugement esthétique personnel
- de se forger une culture artistique.

À l'école, il donne des outils aux enseignants pour qu'au cours de la mise en œuvre des projets, ils soient les garants de la cohérence et de la transversalité des apprentissages.

## Une mission de développement culturel

Le musicien intervenant inscrit son action dans le cadre d'une politique culturelle locale ou territoriale en mettant en réseau l'école avec d'autres structures éducatives, sociales et artistiques au sein d'un territoire donné.

Il organise des actions permettant la rencontre avec les œuvres et les artistes en créant des liens avec les structures culturelles et l'école de musique.

Il contribue au développement d'initiatives permettant à un jeune public de s'inscrire dans des parcours diversifiés de pratique musicale dans d'autres structures que l'école.

L'organisation de ces interventions se déroule grâce à un calendrier annuel mis en place sur l'initiative de l'école de musique et en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Les intervenants musicaux en milieu scolaire sont titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenant) ; diplôme délivré conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture.

# LA SAISON MUSICALE

## Les auditions et concerts d'élèves :

A savoir :

L'heure musicale (Audition pluridisciplinaire mensuelle) - Les auditions et concerts à thème - Récital d'élèves - Concerts des chorales adultes et enfant - Concerts des classes de Musiques Actuelles, de Jazz, de Tango et d'orchestre - Spectacles de fin d'année

Ces moments privilégiés permettent :

- A tous les fréjussiens de profiter du potentiel musical de la ville.
- Aux apprentis musiciens de se produire sur scène, d'être partie intégrante de la vie musicale locale, et de développer une culture musicale comme auditeur.
- Aux personnes souhaitant s'inscrire à l'Ecole de Musique de découvrir les différentes disciplines enseignées et rencontrer les professeurs.

Ces manifestations sont d'une importance pédagogique considérable. Au-delà du plaisir partagé avec la famille ou les amis, elles mettent les élèves en condition de « situation artistique réelle », expériences indispensables à l'apprentissage de la scène.

Ces prestations sont aussi l'occasion pour les enseignants de mesurer la progression de l'élève dans un contexte différent du cours. Pour les parents et les élèves elles permettent de mieux comprendre ce qu'est l'apprentissage d'un instrument et la pratique artistique.

Ces manifestations donnent à chacun l'opportunité de découvrir des instruments et des répertoires parfois méconnus, et peuvent susciter de nouvelles vocations.

Les auditions ont généralement lieu à la Villa Aurélienne, à l'école de musique, dans les salles municipales, dans les maisons de retraite et dans différents lieux de la ville de Fréjus (Médiathèque, Chapelle Cocteau, Centre historique...) Les auditions de classe

## Les concerts des professeurs :

A savoir :

Cycles « Carte Blanche » et le Concert des professeurs

Une Ecole de Musique et d'Art Dramatique dans la cité, c'est aussi avoir 34 artistes en résidence.

Organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme, des concerts ont lieu régulièrement au cours de l'année et se déroulent dans les différents lieux de diffusion dont dispose la ville de Fréjus : Villa Aurélienne, la Cathédrale, les différentes églises, le Théâtre le Forum, le Théâtre romain, le Cloître, l'école de musique, etc...

Ces concerts sont l'occasion pour les fréjussiens d'entendre des programmes de qualité sur une scène vivante. Ils permettent aussi aux élèves de l'école de découvrir et d'apprécier leurs professeurs en tant qu'artistes interprètes.

